

Veauche, le 24 mars 2023

**Objet : Convocation du Conseil Municipal**

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous informe que le Conseil municipal se réunira selon la procédure d'urgence prévue par l'article L.2121-12 le :

**Mardi 28 mars 2023**

**À 19 H 00, Salle du Conseil municipal de la mairie**

L'ordre du jour de la séance est fixé de la manière suivante :

- 1/ Caractère d'urgence de la convocation du Conseil Municipal ;
- 2/ Approbation du DOB 2023 suite à sa présentation.

Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire



Gérard DUBOIS

